

Les objectifs d'apprentissage**SHS 31 - Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci...**

- 1 ... en développant le raisonnement géographique en tant qu'appareil critique
- 2 ... en utilisant les données permettant de déterminer les caractéristiques climatiques, hydrologiques et le relief d'un espace
- 3 ... en étudiant les interactions entre les éléments qui composent les différentes formes d'organisation de l'espace
- 4 ... en étudiant une même problématique à différentes échelles (locale, régionale, planétaire) pour percevoir les effets d'échelle
- 5 ... en reconnaissant les effets de « localisation », de « polarisation » ou de « diffusion » dans la structuration de l'espace
- 6 ... en analysant des espaces (localité, région, canton, continent,...) à l'aide de données statistiques et de l'outil cartographique

SHS 33 - S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des Sciences humaines et sociales...

- A ... ressources documentaires (textes historiques de toute sorte, collections d'objets, données statistiques,...)
- B ... en classant et en synthétisant de manière critique les ressources documentaires
- C ... en formulant des hypothèses et en recherchant des solutions pratiques
- D ... en replaçant les faits dans leur contexte historique et géographique
- E ... en représentant des organisations avec des cartes topographiques et thématiques de différentes échelles, ainsi qu'avec des représentations graphiques de données statistiques
- F ... en formalisant et en communiquant, dans des situations significatives, le résultat de ses recherches
- G ... en mobilisant un langage spécifique au champ des sciences humaines

SHS 34 - Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...

- 1 ... en s'initiant au fonctionnement de la société civile et politique
- 2 ... en s'interrogeant sur l'organisation sociale et politique d'autres communautés du passé ou du présent...
- 3 ... en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud,...) et à l'environnement (naturel et social)
- 4 ... en prenant connaissance des textes fondamentaux, en dégagant les fondements des droits et des devoirs liés à l'appartenance à une société démocratique et en se les appropriant
- 5 ... en s'informant de l'actualité et en cherchant à la comprendre
- 6 ... en acquérant des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu d'un groupe ou en tant que collectivité
- 7 ... en préparant et en réalisant des débats démocratiques au sein de l'école
- 8 ... en portant un regard critique et autonome, et en se positionnant en fonction de connaissances et de valeurs

Le matériel à avoir à chaque période

Agenda, livre de géographie, fiches de l'élève, dossier (souple) de géographie (à garder 3 ans et à vider entre chaque sujet, de quoi écrire, 4 couleurs minimum, 1 règle

Les thèmes de la 11e année

Citoyenneté:

2. La Suisse Etat fédéral

1. Pratique citoyenne et droits fondamentaux

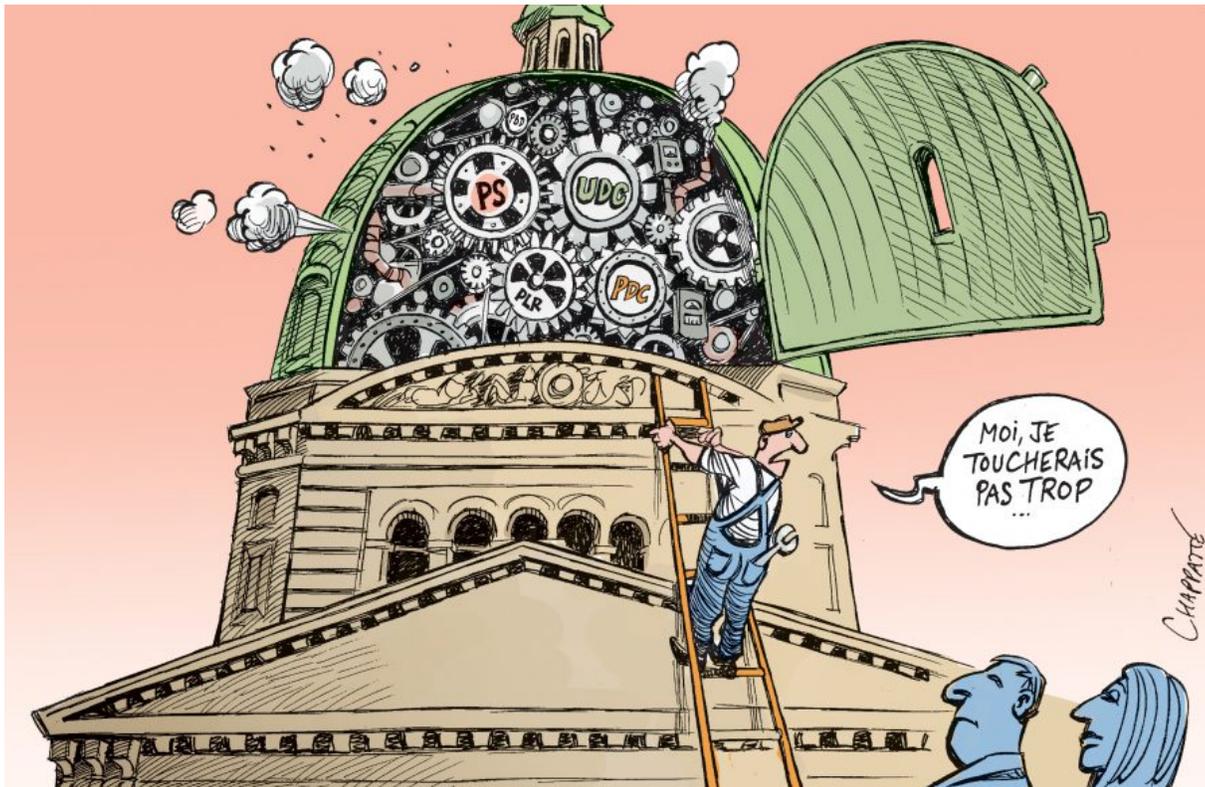
Géographie:

1. Thème a - L'eau et ses enjeux

2. Thème b - De la production à la consommation des énergies

3. Thème c - Les flux d'informations

Introduction à la citoyenneté: La mécanique suisse (13 octobre 2015)



© Chappatte dans Le Temps (Suisse)

- 1) De quel type de document s'agit-il?
 - 2) Décris-le!
-
-

Les objectifs d'apprentissage**SHS 31 - Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci...**

- 1 ... en développant le raisonnement géographique en tant qu'appareil critique
- 2 ... en utilisant les données permettant de déterminer les caractéristiques climatiques, hydrologiques et le relief d'un espace
- 3 ... en étudiant les interactions entre les éléments qui composent les différentes formes d'organisation de l'espace
- 4 ... en étudiant une même problématique à différentes échelles (locale, régionale, planétaire) pour percevoir les effets d'échelle
- 5 ... en reconnaissant les effets de « localisation », de « polarisation » ou de « diffusion » dans la structuration de l'espace
- 6 ... en analysant des espaces (localité, région, canton, continent,...) à l'aide de données statistiques et de l'outil cartographique

SHS 33 - S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des Sciences humaines et sociales...

- A ... ressources documentaires (textes historiques de toute sorte, collections d'objets, données statistiques,...)
- B ... en classant et en synthétisant de manière critique les ressources documentaires
- C ... en formulant des hypothèses et en recherchant des solutions pratiques
- D ... en replaçant les faits dans leur contexte historique et géographique
- E ... en représentant des organisations avec des cartes topographiques et thématiques de différentes échelles, ainsi qu'avec des représentations graphiques de données statistiques
- F ... en formalisant et en communiquant, dans des situations significatives, le résultat de ses recherches
- G ... en mobilisant un langage spécifique au champ des sciences humaines

SHS 34 - Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...

- 1 ... en s'initiant au fonctionnement de la société civile et politique
- 2 ... en s'interrogeant sur l'organisation sociale et politique d'autres communautés du passé ou du présent...
- 3 ... en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud,...) et à l'environnement (naturel et social)
- 4 ... en prenant connaissance des textes fondamentaux, en dégagant les fondements des droits et des devoirs liés à l'appartenance à une société démocratique et en se les appropriant
- 5 ... en s'informant de l'actualité et en cherchant à la comprendre
- 6 ... en acquérant des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu d'un groupe ou en tant que collectivité
- 7 ... en préparant et en réalisant des débats démocratiques au sein de l'école
- 8 ... en portant un regard critique et autonome, et en se positionnant en fonction de connaissances et de valeurs

Le matériel à avoir à chaque période

Agenda, livre de géographie, fiches de l'élève, dossier (souple) de géographie (à garder 3 ans et à vider entre chaque sujet, de quoi écrire, 4 couleurs minimum, 1 règle

Les thèmes de la 11e année

Citoyenneté:

2. La Suisse Etat fédéral

1. Pratique citoyenne et droits fondamentaux

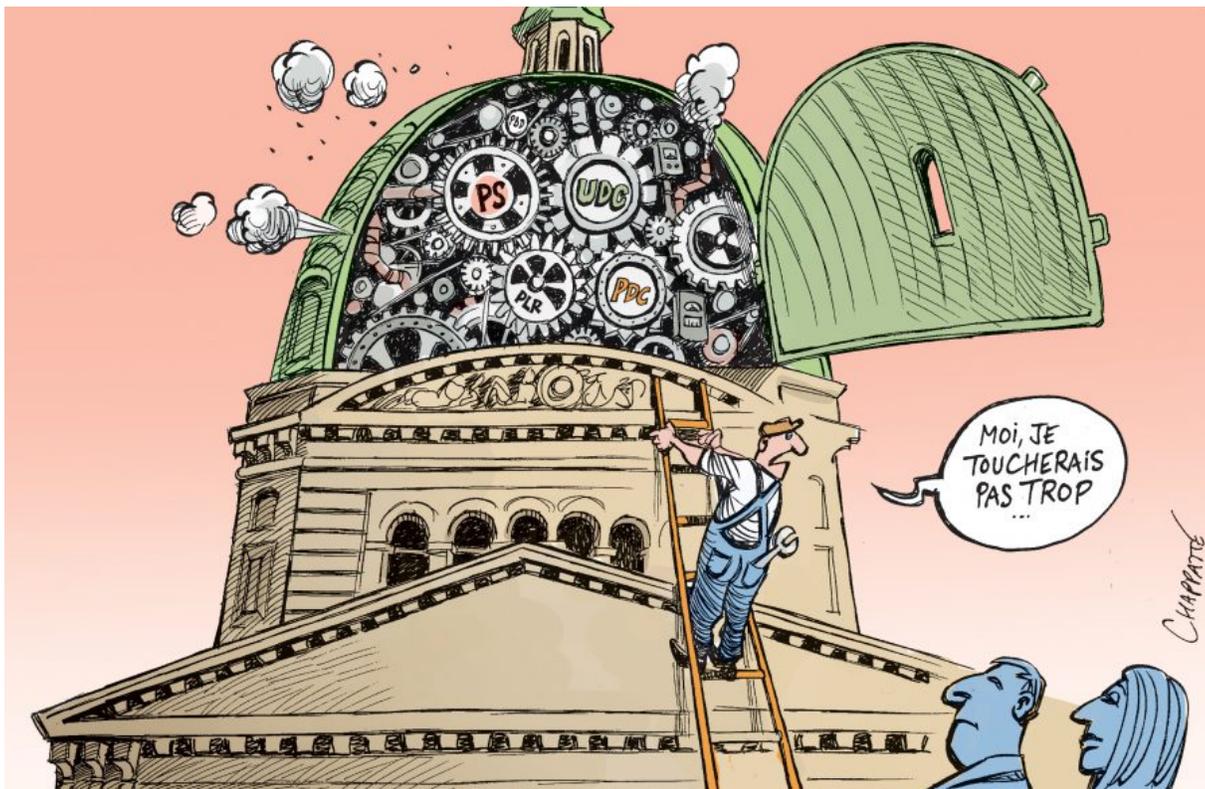
Géographie:

1. Thème a - L'eau et ses enjeux

2. Thème b - De la production à la consommation des énergies

3. Thème c - Les flux d'informations

Introduction à la citoyenneté: La mécanique suisse (13 octobre 2015)



© Chappatte dans Le Temps (Suisse)

1) De quel type de document s'agit-il? DESSIN DE PRESSE

2) Décris-le! une coupole d'un bâtiment, ouverte comme une horloge sur l'intérieur, un monsieur sur une échelle qui parle à 2 spectateurs, ...

2CORR

Prénom:

3) Quelles abréviations sont-elles notées et à quoi correspondent-elles?

.....
.....

4) Pourquoi le personnage dit: « Moi, je toucherais pas trop ... »?

.....

5) Quel bâtiment est dessiné et qui y siège?

2. La Suisse, Etat fédéral

On définit généralement l'**Etat** par trois éléments indispensables à son existence :

- **un territoire**
- **une population**
- **des institutions**

La politique en Suisse est celle d'un État fédéral comportant **trois niveaux politiques** :

A. B. C.

Pour éviter une trop grande concentration des pouvoirs, les pays démocratiques, comme la Suisse, ont mis en place le principe de la **séparation des pouvoirs**.

- **le pouvoir**: exercé par le peuple ou ses représentants. Il élabore, discute et modifie les lois et s'assure de la bonne gestion de l'exécutif.

- **le pouvoir** : exercé par le gouvernement et secondé par une administration. Il exécute / fait appliquer les lois, propose au législatif l'adoption, la modification ou l'abrogation de lois.

- **le pouvoir** : exercé par les tribunaux. Il tranche les conflits en lien avec l'application des lois.

Chaque niveau politique dispose d'un pouvoir et

La Confédération et les cantons disposent également du pouvoir

Il n'existe pas de pouvoir au niveau communal.

Le système politique se caractérise par une **démocratie semi-directe**.

La démocratie directe permet au peuple d'exercer directement son pouvoir politique, par opposition à la démocratie représentative. La démocratie suisse les combine toutes deux, sous une forme dite « semi-directe » : les citoyens élisent leurs représentants aux différents conseils (communes, cantons et Confédération), mais peuvent se prononcer également sur l'approbation de textes législatifs ou constitutionnels décidés par ces conseils (par le biais du **référendum**), ou proposer des modifications constitutionnelles ou légales par le biais de **l'initiative populaire**.

Complète le tableau:

	Niveau fédéral	Niveau cantonal	Niveau communal
Pouvoir législatif	Assemblée fédérale: ou (200 députés) + ou (46 députés, 2 par canton) (150 députés)
Pouvoir exécutif (7 membres) (7 membres) (3, 5 ou 7 membres)
Pouvoir judiciaire	

1. Pratique citoyenne et droits fondamentaux: Les votations, initiatives, référendums, ...

En Suisse, les citoyens sont appelés à se prononcer sur le plan **national / fédéral** généralement 3-4 fois par année. Ils sont convoqués pour voter sur des initiatives populaires, des référendums facultatifs ou des référendums obligatoires.

Les Suisses âgés d'au moins **18** ans ont le droit de voter et d'élire au niveau fédéral.

Les initiatives populaires

Les initiatives populaires viennent des citoyens. Elles sont considérées comme l'un des piliers de la démocratie directe. La Chancellerie fédérale assure le déroulement correct des initiatives populaires, de leur lancement jusqu'à la votation. Elles permettent aux citoyens de faire modifier la **Constitution**.

Le comité d'initiative a ensuite 1,5 ans, pour récolter 100'000 signatures.

Si l'initiative populaire est déclarée recevable, le Conseil fédéral est chargé d'organiser une **votation populaire**.

Les contre-projets

Le Parlement peut, lui, élaborer un **contre-projet à l'initiative**. Il s'agit donc d'une **alternative**. Les citoyens sont alors appelés à se prononcer sur les deux textes initiative et contre-projet lors d'une votation fédérale. Ils doivent aussi dire lequel des deux textes ils privilégient.

Pour que l'initiative populaire passe la rampe, elle doit obtenir ce que l'on appelle la "**double majorité**". C'est-à-dire que le texte doit être accepté par la **majorité du peuple et la majorité des cantons**. Si le texte est accepté, le Parlement doit alors élaborer une loi d'application sur la base de ces nouvelles dispositions constitutionnelles.

- 6) Quelles abréviations sont-elles notées et à quoi correspondent-elles? Ce sont les 4 principaux partis politiques de Suisse: PS = Parti socialiste, PDC = Parti démocrate-chrétien, UDC = Union démocratique du centre, PLR = Parti libéral-radical **NB: Le PDC fusionne au 1^{er} janvier 2021 avec le Parti bourgeois-démocratique pour former Le Centre.**
- 7) Pourquoi le personnage dit: « Moi, je toucherais pas trop ... »? Parce que cela a l'air très
- 8) Quel bâtiment est dessiné et qui y siège? Le Palais fédéral ou Palais du Parlement (Bundeshaus)/ Conseil fédéral (aile ouest) et le hall de la coupole est situé entre les deux salles des conseils (national et des Etats)

2. La Suisse, Etat fédéral

On définit généralement l'**Etat** par trois éléments indispensables à son existence :

- **un territoire**
- **une population**
- **des institutions**

La politique en Suisse est celle d'un État fédéral comportant **trois niveaux politiques** :
A. national (l'Etat/la Fédération) B. cantonal (le canton) C. communal (la commune)

Pour éviter une trop grande concentration des pouvoirs, les pays démocratiques, comme la Suisse, ont mis en place le principe de la **séparation des pouvoirs**.

- **le pouvoir législatif**: exercé par le peuple ou ses représentants. Il élabore, discute et modifie les lois et s'assure de la bonne gestion de l'exécutif.
- **le pouvoir exécutif** : exercé par le gouvernement et secondé par une administration. Il exécute / fait appliquer les lois, propose au législatif l'adoption, la modification ou l'abrogation de lois.
- **le pouvoir judiciaire** : exercé par les tribunaux. Il tranche les conflits en lien avec l'application des lois.

Chaque niveau politique dispose d'un pouvoir législatif et exécutif

La Confédération et les cantons disposent également du pouvoir judiciaire.

Il n'existe pas de pouvoir judiciaire au niveau communal.

Le système politique suisse se caractérise par une **démocratie semi-directe**.

La démocratie directe permet au peuple d'exercer directement son pouvoir politique, par opposition à la démocratie représentative. La démocratie suisse les combine toutes deux, sous une forme dite « semi-directe » : les citoyens élisent leurs représentants aux différents conseils (communes, cantons et Confédération), mais peuvent se prononcer également sur l'approbation de textes législatifs ou constitutionnels décidés par ces conseils (par le biais du **référendum**), ou proposer des modifications constitutionnelles ou légales par le biais de l'**initiative populaire**.

« Courte introduction au système politique suisse » 6.06 https://www.swissinfo.ch/fre/multimedia/democratie-directe_courte-introduction-au-systeme-politique-suisse/36884416

Et aussi « Fédéralisme » 5.51 <https://www.ch.ch/fr/systeme-politique/fonctionnement-et-organisation-de-la-suisse/federalisme/>

Complète le tableau:

	Niveau fédéral	Niveau cantonal	Niveau communal
P o u v o i r législatif	Assemblée fédérale: Conseil national ou chambre basse (200 députés) + Conseil des Etats ou chambre haute (46 députés, 2 par canton)	Grand Conseil (150 députés)	Conseil communal ou général
P o u v o i r exécutif	Conseil fédéral (7 membres)	Conseil d'Etat (7 membres)	Municipalité (3, 5 ou 7 membres)
P o u v o i r judiciaire	Tribunal fédéral	Tribunal Cantonal	

1. Pratique citoyenne et droits fondamentaux: Les votations, initiatives, référendums, ...

En Suisse, les citoyens sont appelés à se prononcer sur le plan **national / fédéral** généralement 3-4 fois par année. Ils sont convoqués pour voter sur des initiatives populaires, des référendums facultatifs ou des référendums obligatoires.

Les Suisses âgés d'au moins **18** ans ont le droit de voter et d'élire au niveau fédéral.

Les initiatives populaires

Les initiatives populaires viennent des citoyens. Elles sont considérées comme l'un des piliers de la démocratie directe. La Chancellerie fédérale assure le déroulement correct des initiatives populaires, de leur lancement jusqu'à la votation. Elles permettent aux citoyens de faire modifier la **Constitution**.

Le comité d'initiative a ensuite 1,5 ans , pour récolter 100'000 signatures.

Si l'initiative populaire est déclarée recevable, le Conseil fédéral est chargé d'organiser une **votation populaire**.

Les contre-projets

Le Parlement peut, lui, élaborer un **contre-projet à l'initiative**. Il s'agit donc d'une **alternative**. Les citoyens sont alors appelés à se prononcer sur les deux textes initiative et contre-projet lors d'une votation fédérale. Ils doivent aussi dire lequel des deux textes ils privilégient.

Pour que l'initiative populaire passe la rampe, elle doit obtenir ce que l'on appelle la "**double majorité**". C'est-à-dire que le texte doit être accepté par la **majorité du peuple et la majorité des cantons**. Si le texte est accepté, le Parlement doit alors élaborer une loi d'application sur la base de ces nouvelles dispositions constitutionnelles.

Il existe deux types de **contre-projets** :

- Le contre-projet direct : en réponse à l'initiative, le parlement propose un **autre article** constitutionnel. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet est soumis à la votation en même temps que l'initiative populaire en question à moins que celle-ci soit retirée (lorsque le contre-projet convient au comité d'initiative).
- Le contre-projet indirect : en réponse à l'initiative, le parlement propose non pas une modification de la Constitution, mais une **modification de la loi, voire une nouvelle loi**. Le contre-projet indirect permet aux autorités de proposer une alternative sans modifier directement la Constitution. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet indirect entre en vigueur si l'initiative est refusée.

Les référendums

Les référendums facultatifs

Le citoyen a le droit de lancer un référendum pour exiger que des lois adoptées par le Parlement soient soumises au vote populaire. Il a pour ce faire **100 jours** à partir de la publication officielle de l'acte pour récolter 50'000 signatures.

Si le **référendum** est jugé recevable, le Conseil fédéral doit organiser une **votation populaire**. Aux citoyens d'accepter ou non la loi, l'arrêté ou le traité international adopté par le Parlement. Ici, la majorité des cantons n'est pas nécessaire. Seule la **majorité du peuple** est requise. On l'appelle la "**majorité simple**". Le texte entre en vigueur s'il est accepté.

Les référendums obligatoires

Ici, il n'y a pas de dépôt de texte ni de récolte de signature. En effet, on parle de **référendum obligatoire** parce que le peuple est appelé à voter d'office quand le Parlement décide d'une **modification de la Constitution**. Pour que le texte entre en vigueur, la "**double majorité**" du peuple et du canton est nécessaire.

Les pétitions

Le droit de pétition permet aux citoyens d'adresser une requête écrite à l'autorité compétente en la matière.

RTS Découverte, Sources: Institutions politiques suisses. Vincent Golay, Mix & Remix. LEP Editions, 2005, ch.ch, admin.ch

Les votations:

1. Quand étaient les dernières votations? a) Votations du (date)

2. Quels étaient les objets de la votation?

.....
.....
.....

3. Quand seront les prochaines votations?

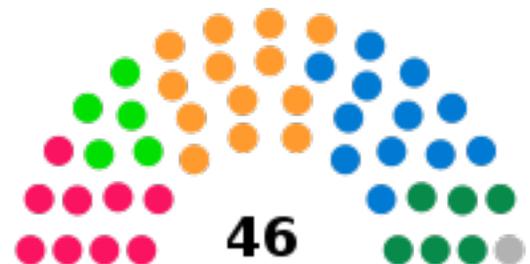
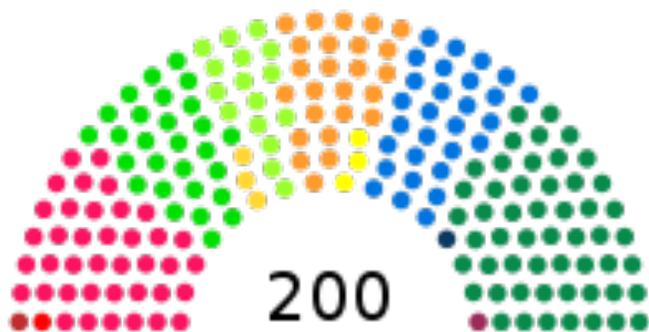
4. Qu'y aura-t-il le 22 octobre 2023?

5. Que va-t-on élire? Le Conseil national et le Conseil des Etats.

Les **élections fédérales** (élections du Conseil national et du Conseil des Etats) ont lieu tous les 4 ans. Les dernières étaient en 2019. Les prochaines auront lieu le 22 octobre
Tu auras ans. Tu pourras / ne pourras pas participer.

Le est élu par l'Assemblée fédérale ou Parlement. Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans. Les conseillers nationaux sont élus pour la durée d'une législature, soit quatre ans, et leur mandat est reconductible. Pour 45 membres du Conseil des Etats, l'élection a lieu en même temps que celle du Conseil national. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des Etats au mois d'avril qui précède l'élection du Conseil national.

6. Mets un titre et colorie!



Solidarités: 1
Parti suisse du travail: 1
Parti socialiste suisse: 39
Parti écologiste: 28
Parti évangélique: 3
Vert'libéraux: 16
Parti démocrate-chrétien: 25
Parti bourgeois-démocratique: 3
Parti libéral-radical: 29
Ligue des Tessinois: 1
Union démocratique fédérale: 1
Union démocratique du centre: 53

Parti socialiste: 9
Les Verts: 5
Parti démocrate-chrétien: 13
Parti libéral-radical: 12
Union démocratique du centre: 6
Indépendant : 1

Il existe deux types de **contre-projets** :

- Le contre-projet direct : en réponse à l'initiative, le parlement propose un **autre article** constitutionnel. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet est soumis à la votation en même temps que l'initiative populaire en question à moins que celle-ci soit retirée (lorsque le contre-projet convient au comité d'initiative).
- Le contre-projet indirect : en réponse à l'initiative, le parlement propose non pas une modification de la Constitution, mais une **modification de la loi, voire une nouvelle loi**. Le contre-projet indirect permet aux autorités de proposer une alternative sans modifier directement la Constitution. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet indirect entre en vigueur si l'initiative est refusée.

Les référendums

Les référendums facultatifs

Le citoyen a le droit de lancer un référendum pour exiger que des lois adoptées par le Parlement soient soumises au vote populaire. Il a pour ce faire **100 jours** à partir de la publication officielle de l'acte pour récolter 50'000 signatures.

Si le **référendum** est jugé recevable, le Conseil fédéral doit organiser une **votation populaire**. Aux citoyens d'accepter ou non la loi, l'arrêté ou le traité international adopté par le Parlement. Ici, la majorité des cantons n'est pas nécessaire. Seule la **majorité du peuple** est requise. On l'appelle la "**majorité simple**". Le texte entre en vigueur s'il est accepté.

Les référendums obligatoires

Ici, il n'y a pas de dépôt de texte ni de récolte de signature. En effet, on parle de **référendum obligatoire** parce que le peuple est appelé à voter d'office quand le Parlement décide d'une **modification de la Constitution**. Pour que le texte entre en vigueur, la "**double majorité**" du peuple et du canton est nécessaire.

Les pétitions

Le droit de pétition permet aux citoyens d'adresser une requête écrite à l'autorité compétente en la matière.

RTS Découverte, Sources: Institutions politiques suisses. Vincent Golay, Mix & Remix. LEP Editions, 2005, ch.ch, admin.ch

Les votations:

1. Quand étaient les dernières votations? a) Votations du (date) 18 juin 2023
2. Quels étaient les objets?
 - Imposition minimale OCDE/G20
 - Loi sur le climat et l'innovation
 - Loi COVID-19
3. Quand seront les prochaines votations? 3.3.2024 (celles de novembre ont été annulées)
4. Qu'y aura-t-il le 22 octobre 2023? Les élections fédérales

5. Que va-t-on élire? Le Conseil national et le Conseil des Etats.

Les **élections fédérales** (élections du Conseil national et du Conseil des Etats) ont lieu tous les 4 ans. Les dernières étaient en 2019. Les prochaines auront lieu le 22 octobre 2023.

Tu auras ans. Tu pourras / ne pourras pas participer.

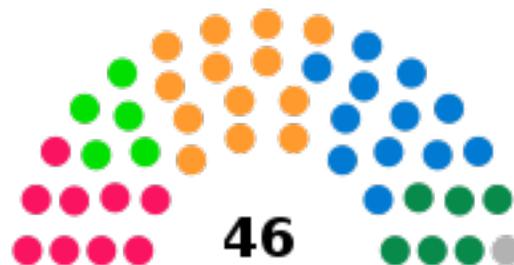
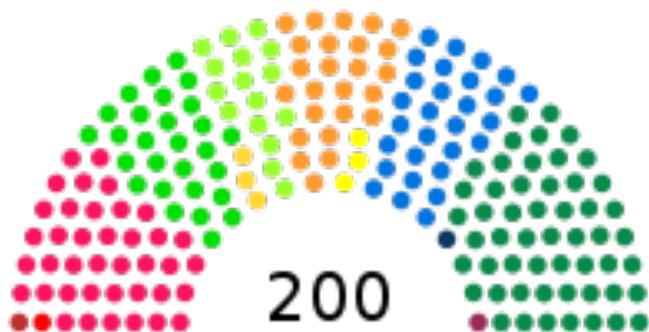
Le **CONSEIL FÉDÉRAL** est élu par l'Assemblée fédérale ou Parlement. Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans. Les conseillers nationaux sont élus pour la durée d'une législature, soit quatre ans, et leur mandat est reconductible.

Pour 45 membres du Conseil des Etats, l'élection a lieu en même temps que celle du Conseil national. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des Etats au mois d'avril qui précède l'élection du Conseil national.

6. Mets un titre et colorie!

RÉPARTITION DES SIÈGES AU
CONSEIL NATIONAL (2019-2023)

RÉPARTITIONS DES SIÈGES AU
CONSEIL DES ÉTATS (2019-2023)



Solidarités:	1
Parti suisse du travail:	1
Parti socialiste suisse:	39
Parti écologiste:	28
Parti évangélique:	3
Vert'libéraux:	16
Parti démocrate-chrétien:	25
Parti bourgeois-démocratique:	3
Parti libéral-radical:	29
Ligue des Tessinois:	1
Union démocratique fédérale:	1
Union démocratique du centre:	53

Parti socialiste:	9
Les Verts:	5
Parti démocrate-chrétien:	13
Parti libéral-radical:	12
Union démocratique du centre:	6
Indépendant :	1

NB: Le **CONSEIL FÉDÉRAL est élu par l'Assemblée fédérale ou Parlement. Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans. Les conseillers nationaux sont élus pour la durée d'une législature, soit quatre ans, et leur mandat est reconductible.**

Pour 45 membres du Conseil des Etats, l'élection a lieu en même temps que celle du Conseil national.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des Etats au mois d'avril qui précède l'élection du Conseil national.

Les votations, exemples

Prénom:

Écris à côté de la votations, de quel niveau de votation il s'agit.

1. « Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA? »
2. « Acceptez-vous la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature? »
3. « Acceptez-vous l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »? »
4. « Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex, du 15 novembre 2021 relative à la constitution, au profit de l'Etat de Genève, d'emprises provisoires de chantier et d'emprises définitives sur des parcelles du domaine communal, privé et public, nécessitées par la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex? »
5. « Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 2 novembre 2021, relative à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022? »

Les partis

Il y a un grand nombre de partis en Suisse. Les 5 principaux sont:

Le est un parti de gauche

L'..... est un parti de la droite conservatrice

Le est un parti de centre-droit depuis 2021. Il est issu de la fusion du Parti démocrate-chrétien et du Parti bourgeois-démocratique

Le est un parti de la droite libérale

Le est un parti de gauche

« La est favorable à une intervention modérée de l'Etat dans l'économie. Elle défend le principe de solidarité. Elle est très attachée aux services publics. Elle défend les intérêts de la classe moyenne et des employés.

La est favorable à une faible intervention de l'Etat. Elle encourage les baisses d'impôts et les privatisations des services publics. Elle est favorable au libéralisme économique. La droite défend les intérêts de l'économie et des couches supérieures de la population (cadres, professions libérales). » Mix et Remix « Institutions politiques suisses »

« L'ordre divin », film de Petra Volpe

Le Temps, 21 juin 2017.

Le 7 février 1971, 57,7% des mâles suisses se rendent aux urnes pour un scrutin historique. Près de 66% d'entre eux décideront finalement d'accorder le droit de vote aux femmes. Sur ce coup-là, on ne peut pas dire que la douce Helvétie ait fait œuvre de pionnière, même si sur le plan cantonal Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville autorisaient déjà le suffrage féminin depuis quelques années. Il y a cinq ans, le Lausannois Stéphane Goël racontait dans « De la cuisine » au parlement le long combat des Suissesses pour obtenir le droit de participer au débat démocratique. A travers des témoignages et des images d'archives édifiantes, il racontait un siècle de patriarcat, de machisme et de misogynie ordinaire.

Réponds aux questions d'après le film :

a) Quand a eu lieu la votation ?

b) Quels sont les rôles de la femme ?

c) Quels sont les rôles de l'homme ?

d) Dans quel canton se passe le film ?

e) Pourquoi ce titre ?

f) Comment l'as-tu trouvé ? (Justifie)

g) Voilà une définition : « ... est un ensemble de mouvements et d'idées politiques, philosophiques et sociales, qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes. Le ... a donc pour objectif d'abolir, dans ces différents domaines, les inégalités homme-femme dont les femmes sont les principales victimes, et ainsi de promouvoir les droits des femmes dans la société civile et dans la vie privée. » (Wikipedia) Quel mot est défini ici et quel rapport avec le film ?

Fin du film :

« En 1981 le principe de l'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution. »

« En 1990, Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à introduire le droit de vote des femmes au niveau cantonal. »

Les votations, exemples

Écris à côté de la votations, de quel niveau de votation il s'agit.

1. « Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA? » F
2. « Acceptez-vous la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature? CANT.
3. « Acceptez-vous l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »? » F
4. « Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex, du 15 novembre 2021 relative à la constitution, au profit de l'Etat de Genève, d'emprises provisoires de chantier et d'emprises définitives sur des parcelles du domaine communal, privé et public, nécessitées par la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex? » CANT
5. « Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 2 novembre 2021, relative à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022? » COM

Les partis

Il y a un grand nombre de partis en Suisse. Les 5 principaux sont:

Le PS ou parti socialiste est un parti de gauche

L'UDC ou Union démocratique du centre est un parti de la droite conservatrice

Le Centre est un parti de centre-droit depuis 2021. Il est issu de la fusion du Parti démocrate-chrétien et du Parti bourgeois-démocratique

Le PLR ou parti libéral-radical est un parti de la droite libérale

Le parti écologiste suisse ou PES ou Les Vert-e-s est un parti de gauche

« La gauche est favorable à une intervention modérée de l'Etat dans l'économie. Elle défend le principe de solidarité. Elle est très attachée aux services publics. Elle défend les intérêts de la classe moyenne et des employés.

La droite est favorable à une faible intervention de l'Etat. Elle encourage les baisses d'impôts et les privatisations des services publics. Elle est favorable au libéralisme économique. La droite défend les intérêts de l'économie et des couches supérieures de la population (cadres, professions libérales). » Mix et Remix « Institutions politiques suisses »

« L'ordre divin », film de Petra Volpe

Le Temps, 21 juillet 2017.

Le 7 février 1971, 57,7% des mâles suisses se rendent aux urnes pour un scrutin historique. Près de 66% d'entre eux décideront finalement d'accorder le droit de vote aux femmes. Sur ce coup-là, on ne peut pas dire que la douce Helvétie ait fait œuvre de pionnière, même si sur le plan cantonal Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville autorisaient déjà le suffrage féminin depuis quelques années. Il y a cinq ans, le Lausannois Stéphane Goël racontait dans « De la cuisine » au parlement le long combat des Suissesses pour obtenir le droit de participer au débat démocratique. A travers des témoignages et des images d'archives édifiantes, il racontait un siècle de patriarcat, de machisme et de misogynie ordinaire.

Réponds aux questions d'après le film :

a) Quand a eu lieu la votation ? Février 1971

b) Quels sont les rôles de la femme ? Est à la maison, s'occupe de la cuisine, du ménage, des enfants, du beau-père, ...

c) Quels sont les rôles de l'homme ? Au travail, gagne l'argent. A la maison, est le chef, mange, lit le journal.

d) Dans quel canton se passe le film ? Appenzell Rhodes-intérieures (AI) (plaques AR sur le bus)

e) Pourquoi ce titre ? Dans le film, l'ordre divin est énuméré plusieurs fois. En famille : « Se mêler de politique quand on est une femme, c'est se dresser contre l'ordre divin ». Pasteur lors de l'enterrement : « Elle a su où était sa place ici dans ce monde et dans l'ordre divin ».

f) Comment l'as-tu trouvé ? (Justifie)

g) Voilà une définition : « ... est un ensemble de mouvements et d'idées politiques, philosophiques et sociales, qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes. Le ... a donc pour objectif d'abolir, dans ces différents domaines, les inégalités homme-femme dont les femmes sont les principales victimes, et ainsi de promouvoir les droits des femmes dans la société civile et dans la vie privée. » (Wikipedia) Quel mot est défini ici et quel rapport avec le film ? Féminisme. La femme, Nora est traitée plusieurs fois de féministe.

Fin du film :

« En 1981 le principe de l'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution. »

« En 1990, Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à introduire le droit de vote des femmes au niveau cantonal. »

Révision: Complète (avec les mots suivants: contre-projet, référendum facultatif, référendum obligatoire, initiative populaire)

Type de votation	Objet	Déclenchement	Exemple	Participation
	Toute modification de la Constitution	Automatique, constitutionnelle	Septembre 2018 : loi « Vélo » de développement national des pistes cyclables.	37% Pour : 73%
	Contestation d'une loi	50 000 signatures, ou 8 cantons, dans les 100 jours de la publication de l'acte officiel	Juin 2018 : loi sur la modernisation et la prévention des jeux d'argent.	34% Pour : 73%
	Modification ou création d'une disposition constitutionnelle	100 000 signatures en 18 mois	Septembre 2018 : Initiative pour les aliments sains, équitables et écologiques.	37% Contre : 61 %
	Contre-proposition à une initiative populaire (souvent plus modérée)	Par la Confédération Lié à une initiative		

Modifié de: Antoine Bevort, « Démocratie, le laboratoire suisse », Revue du MAUSS, n° 37, 2011

Les partis = die Parteien

der Schweizerische Volkspartei (SVP) (rechts, 25,6%) =

der Sozialdemokratische Partei (SP) (links, 16,8%) =

FDP Die Liberalen (Mitte-rechts, 15.1%) =

die Mitte (Mitte, 13.9%) =

Grüne Partei der Schweiz (GPS) (Grüne, links, 13,2%) =

Mots cachés citoyenneté 2023

Solution: _ _ _ _ _

Prénom: _____

- a) _____ : recueil des lois d'un pays
- b) _____ fédérale: a pour tâche principale de soutenir le gouvernement; contrôle la validité d'une initiative.
- c) _____-_____ : (2 mots) est le projet du parlement plus modéré qu'une initiative.
- d) Double _____: majorité du peuple et des cantons. Opposée à la majorité _____
- e) La Suisse est un État fédéral, car il y a un partage des pouvoirs entre la confédération, les états fédéraux (= cantons) et les communes. Ce _____ est le garant de la stabilité politique et sociale de la Suisse.
- f) La Suisse est une _____ (forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple) semi-directe (Elle combine à la fois des éléments des la démocratie représentative (la population élit des représentants aux trois niveaux de pouvoir de l'État qui sont le niveau _____, cantonal et _____) mais aussi directe (la population participe aux décisions par les élections et votations; elle peut aussi proposer des changements par l'_____ populaire ou le _____)
- g) La Suisse est une directe (la population participe aux décisions par les élections et votations; elle peut aussi proposer des changements par l' populaire ou le) et semi-directe (la population élit des représentants aux trois niveaux de pouvoir de l'État qui sont le niveau, cantonal et .
- h) Il y a 3 pouvoirs: _____, _____ et _____.
- i) Personne qui dépouille les bulletins de vote: _____
- j) Au niveau cantonal, le pouvoir législatif est le grand _____, l'exécutif le Conseil d'_____
- k) Est _____, toute personne âgée de 18 ans, capable de discernement et suisse.
- l) Film suisse sur les votations: L'ordre _____
- m) Parti ancien PDC: le _____; Parti de gauche, sensible à l'environnement: les _____
Les 2 partis centre-droite et droite: _____ et _____
- n) Lors de votations, il y a plusieurs _____s (Sg. dans le MC).
- o) Un _____ peut être pour, contre, sans avis ou nul.
- p) Canton où se trouve le tribunal fédéral: _____

F	N	O	I	T	U	T	I	T	S	N	O	C
E	X	E	C	U	T	I	F	A	F	I	O	H
D	F	E	D	E	R	A	L	T	I	N	M	A
E	L	I	G	I	B	L	E	E	T	I	U	N
R	I	T	E	T	D	E	C	R	A	T	D	C
A	E	A	T	E	V	L	E	E	L	I	N	E
L	S	R	I	J	E	P	N	F	S	A	E	L
I	N	C	R	B	R	M	T	E	I	T	R	L
S	O	O	O	O	T	I	R	R	G	I	E	E
M	C	M	J	E	S	S	E	E	E	V	F	R
E	M	E	A	V	A	U	D	N	L	E	E	I
O	T	D	M	N	I	V	I	D	P	L	R	E

E	R	I	A	I	C	I	D	U	J	C	D	U
E	T	O	V	L	A	N	U	M	M	O	C	S

Révision: Complète (avec les mots suivants: contre-projet, référendum facultatif, référendum obligatoire, initiative populaire)

Type de votation	Objet	Déclenchement	Exemple	Participation
Référendum obligatoire	Toute modification de la Constitution	Automatique, constitutionnelle	Septembre 2018 : loi « Vélo » de développement national des pistes cyclables.	37% Pour : 73%
Référendum facultatif	Contestation d'une loi	50 000 signatures, ou 8 cantons, dans les 100 jours de la publication de l'acte officiel	Juin 2018 : loi sur la modernisation et la prévention des jeux d'argent.	34% Pour : 73%
Initiative populaire	Modification ou création d'une disposition constitutionnelle	100 000 signatures en 18 mois	Septembre 2018 : Initiative pour les aliments sains, équitables et écologiques.	37% Contre : 61%
Contre-projet	Contre-proposition à une initiative populaire (souvent plus modérée)	Par la Confédération Lié à une initiative		

Modifié de: Antoine Bevort, « Démocratie, le laboratoire suisse », Revue du MAUSS, n° 37, 2011

Complément: <https://www.ch.ch/fr/systeme-politique/parlement/parlement-suisse/>

Les partis = die Parteien

der Schweizerische Volkspartei (SVP) (rechts, 25,6%) =

der Sozialdemokratische Partei (SP) (links, 16,8%) =

FDP Die Liberalen (Mitte-rechts, 15.1%) =

die Mitte (Mitte, 13.9%) =

Grüne Partei der Schweiz (GPS) (Grüne, links, 13,2%) = 9CORR

Mots cachés citoyenneté 2023

Prénom: CORRIGÉ

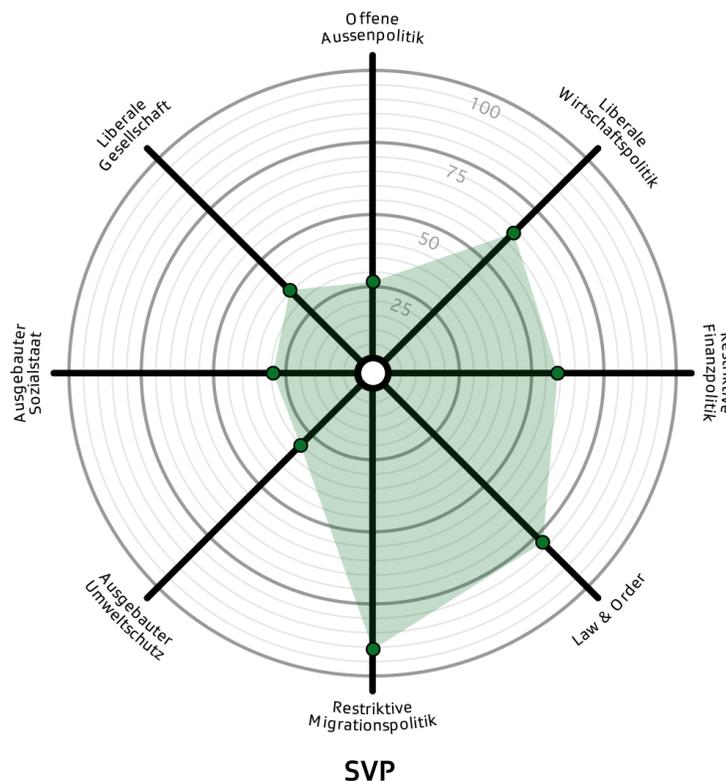
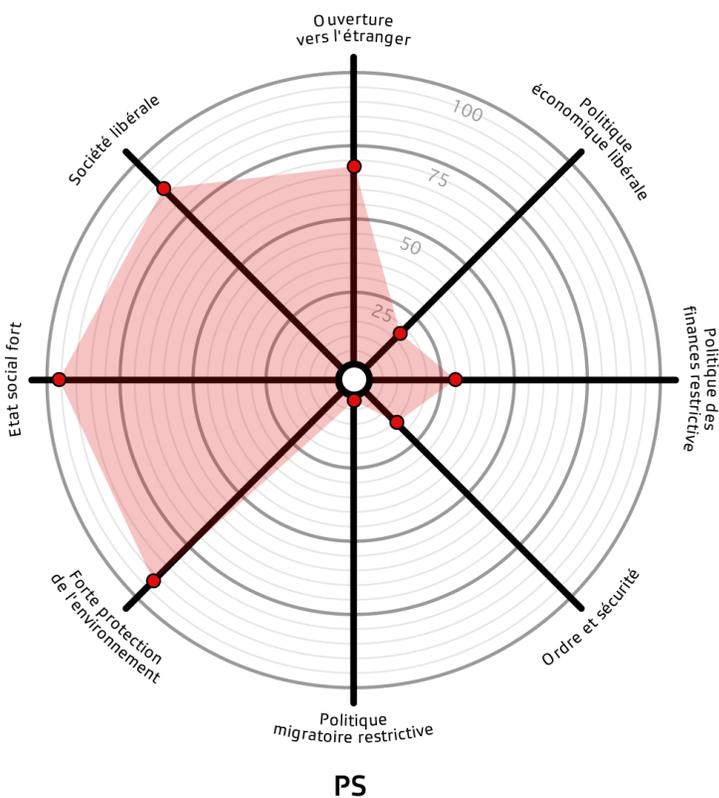
DÉMOS (Le terme, **dém** désigne à l'origine un **dème**, qui est une unité villageoise composée de moins de 10 habitations d'artisans et d'agriculteurs vivant en interdépendance, réparties le long d'une route ou d'un carrefour, chaque maison distante de sa voisine de quelques centaines de mètres, et chaque unité villageoise (le « **dème** » dont il est question) située à 4-5 km de ses voisines, ce qui correspond approximativement à une heure de marche. Le « **dème** » est, en Grèce antique, l'unité de base de la société hellénique dans son ensemble.; Par déviation du sens original il est aujourd'hui devenu un étymon qui signifie « peuple ». Il est principalement connu pour être à la racine du mot **démocratie** qui signifie aujourd'hui le « pouvoir » (kratos) du « peuple » (démos).

- CONSTITUTION**: recueil des lois d'un pays
- CHANCELLERIE** fédérale: a pour tâche principale de soutenir le gouvernement; contrôle la validité d'une initiative.
- CONTRE-PROJET**: (2 mots) est le projet du parlement plus modéré qu'une initiative.
- Double **MAJORITÉ**: majorité du peuple ET des cantons. Opposée à la majorité **SIMPLE**
- La Suisse est un **État fédéral**, car il y a un partage des pouvoirs entre la confédération, les états fédéraux (= cantons) et les communes.
- Ce **FÉDÉRALISME** est le garant de la stabilité politique et sociale de la Suisse.
- La Suisse est une **DÉMOCRATIE** (forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple) semi-directe (Elle combine à la fois des éléments de la démocratie représentative (la population élit des représentants aux trois niveaux de pouvoir de l'État qui sont le niveau **FÉDÉRAL**, cantonal et **COMMUNAL**) mais aussi directe (la population participe aux décisions par les élections et votations; elle peut aussi proposer des changements par l'**INITIATIVE** populaire ou le **RÉFÉRENDUM**)
- Il y a 3 pouvoirs: **LÉGISLATIF**, **EXÉCUTIF** et **JUDICIAIRE**.
- Personne qui dépouille les bulletins de vote: **SCRUTATEUR**
- Au niveau cantonal, le pouvoir législatif est le grand **CONSEIL**, l'exécutif le **Conseil d'ÉTAT**
- Est **ÉLIGIBLE**, toute personne âgée de 18 ans, capable de discernement et suisse.
- Film suisse sur les votations: L'ordre **DIVIN**
- Parti ancien **PDC**: le **CENTRE**; Parti de gauche, sensible à l'environnement: les **VERTS**
Les 2 partis centre-droite et droite: **PLR** et **UDC**
- Lors de votations, il y a plusieurs **OBJETS** (Sg. dans le **MC**).
- Un **VOTE** peut être pour, contre, sans avis ou nul.
- Canton où se trouve le tribunal fédéral: **VAUD**

F	N	O	I	T	U	T	I	T	S	N	O	C
E	X	E	C	U	T	I	F	A	F	I	O	H
D	F	E	D	E	R	A	L	T	I	N	M	A
E	L	I	G	I	B	L	E	E	T	I	U	N
R	I	T	E	T		E	C	R	A	T	D	C
A	E	A	T	E	V	L	E	E	L	I	N	E
L	S	R	I	J	E	P	N	F	S	A	E	L
I	N	C	R	B	R	M	T	E	I	T	R	L
S	O	O	O	O	T	I	R	R	G	I	E	E
M	C	M	J		S	S	E	E	E	V	F	R
E		E	A	V	A	U	D	N	L	E	E	I
	T	D	M	N	I	V	I	D	P	L	R	E
E	R	I	A	I	C	I	D	U	J	C	D	U
E	T	O	V	L	A	N	U	M	M	O	C	

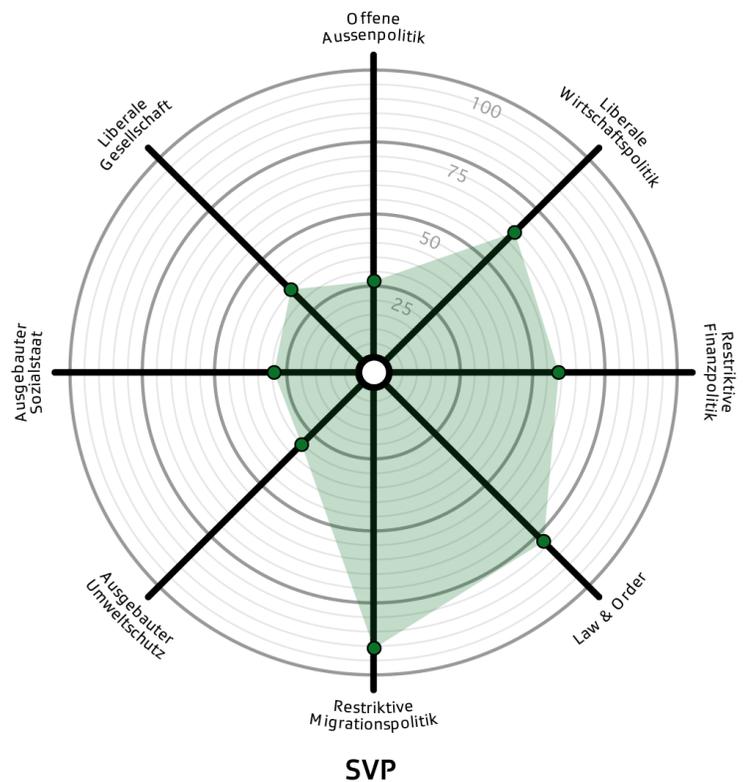
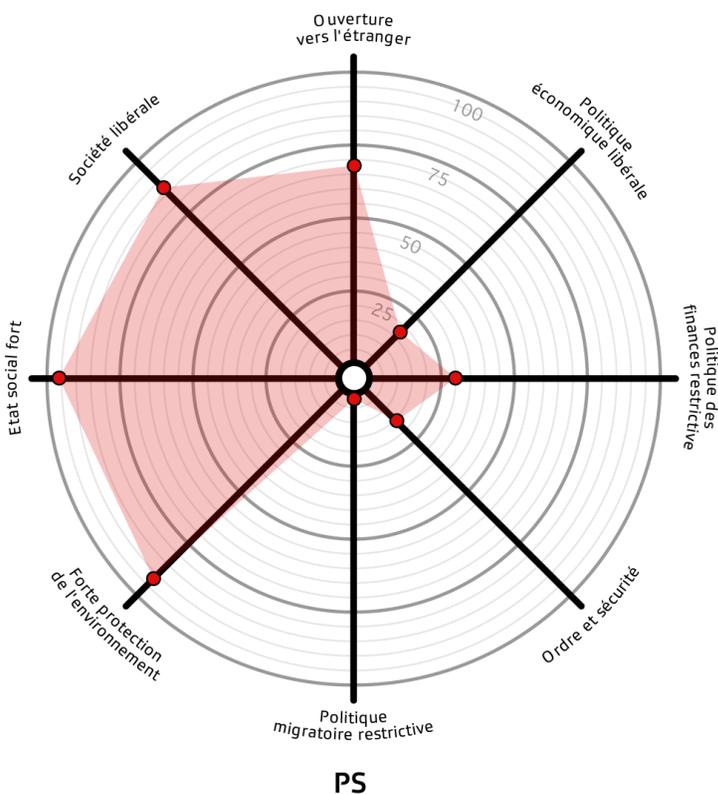
Objectifs: La Suisse, État fédéral, pratique citoyenne et droits fondamentaux.

- décrire et analyser l'organisation de l'État
- décrire et analyser la démocratie directe et semi-directe, la séparation des pouvoirs
- analyser le paysage politique, connaître les différents niveaux, les différents pouvoirs et la composition du gouvernement (tableau)
- observer et analyser les droits et devoirs des citoyens
- distinguer les différents modes de scrutins, le déroulement d'un scrutin, ... (votations, élections)
- connaître les principaux partis (abréviations et noms complets), leurs idées et tendances
- connaître les principales idées du film « l'Ordre divin »
- connaître les différents types de documents et en tirer des informations
- connaître le vocabulaire: Constitution, État, démocratie directe et semi-directe, urnes, scrutateur, législatif, exécutif, judiciaire, initiative, contre-projet, référendum, double majorité, AVS, TVA, ...



Objectifs: La Suisse, État fédéral, pratique citoyenne et droits fondamentaux.

- décrire et analyser l'organisation de l'État
- décrire et analyser la démocratie directe et semi-directe, la séparation des pouvoirs
- analyser le paysage politique, connaître les différents niveaux, les différents pouvoirs et la composition du gouvernement (tableau)
- observer et analyser les droits et devoirs des citoyens
- distinguer les différents modes de scrutins, le déroulement d'un scrutin, ... (votations, élections)
- connaître les principaux partis (abréviations et noms complets), leurs idées et tendances
- connaître les principales idées du film « l'Ordre divin »
- connaître les différents types de documents et en tirer des informations
- connaître le vocabulaire: Constitution, État, démocratie directe et semi-directe, urnes, scrutateur, législatif, exécutif, judiciaire, initiative, contre-projet, référendum, double majorité, AVS, TVA, ...



TIPP-EXER LES NOMS DES PARTIS SUR LA FICHE 11

UDC